



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 41

Mercredi 6 novembre 2019

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès du préfet du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 6 novembre 2019

Le Conseil communal



Champoz

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire
mercredi 4 décembre 2019 à 20h à l'abri

Ordre du jour

- Budget 2020:
- Accepter le budget 2020
- Elections de nouveaux conseillers
- Election d'un nouveau maire
- Fiduciaire: confirmation du mandat (réélection)
- Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
- Tarif de l'eau selon règlement du 09.06.1999 sur l'alimentation en eau
- Approuver le règlement d'organisation du Syndicat scolaire du Bas de la Vallée de l'Ecole Secondaire Mallery
- Divers et imprévu.

Dépôt public des règlements et du tarif de l'eau:

Les règlements des points 5 et 7 et le tarif de l'eau du point 6 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés lors des heures d'ouvertures du bureau communal ou sur rendez-vous.

Champoz, le 1^{er} novembre 2019

Le Conseil communal

Liste des candidats et candidates pour les élections communales du 4 décembre 2019

Candidat pour la mairie:

M. Wesley Mercerat, 1979
(ancien conseiller communal)

Candidats pour le conseil communal:

M. Maxime Dumont, 1997 (nouveau)
M. Fabian Houmard, 1991 (ancien)
M^{me} Christelle Schnegg, 1984 (ancienne)

4 postes sont disponibles pour le conseil communal.

Nous avons reçu 3 listes pour le conseil communal et donc, le 4^e poste est vacant. Il y aura lors de l'assemblée communale une élection libre.

En vertu du règlement d'organisation du 09.12.2015 (entré en vigueur le 01.01.2016) et selon l'art. 57, les

noms des candidats doivent être publiés avec la convocation de l'assemblée communale.

Champoz, le 3 novembre 2019

Le Conseil communal



Corcelles

Assemblée communale ordinaire

mercredi 11 décembre 2019 à 20h
à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

- Discuter et approuver le budget 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Discuter et approuver le budget 2020 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
- Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, des situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
- Approuver le nouveau règlement d'organisation de la commune mixte de Corcelles
- Approuver le nouveau règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Corcelles
- Approuver le nouveau règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune mixte de Corcelles
- Nomination de l'organe de vérification des comptes Soresas pour la nouvelle législature 2020 - 2023
- Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- Divers et imprévu.

Dépôt public

Les différents budgets et règlements présentés seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée.

Corcelles, le 6 novembre 2019

Conseil communal



Court

Assemblée municipale

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée municipale le **lundi 9 décembre 2019, à 20h, au centre communal (grande salle).**



Belprahon

Assemblée communale

Jeudi 12 décembre 2019, à 19h 30,
Salle communale

Ordre du jour

- Approuver le budget 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Discuter et approuver le budget 2020 de la commune mixte avec:
 - quotité d'impôts (inchangée)
 - taxe immobilière (inchangée)
 - taxe des chiens (inchangée)
 - autres taxes (inchangées)
- Discuter et accepter la modification du règlement d'organisation de la commune mixte de Belprahon, art. 26
 - (nouveau) relative à la mise en place du système des bons de garde
- Discuter et accepter le Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
- Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 100'000.- pour la mise en conformité des réseaux d'alimentation en eau et eau usée au Chemin du Crat
- Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 45'000.- pour la réfection de la charrière (pose de rigoles)
- Réponse à l'interpellation de M. David Sauvain, du 20 juin 2019, relative au vote communaliste
- Informations du Conseil communal
- Divers et imprévu

Dépôt public

Le budget du SSGV, le budget de la commune, la proposition de modification du Règlement d'organisation ainsi que le règlement mentionné en point 4) sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'assemblée, au secrétariat communal, où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le principe pour le subventionnement de la construction de nouveaux logements
2. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée de Tavannes à Valbirse
3. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
4. Discuter et approuver, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement annuel de 17'000.00 francs pour l'entretien du terrain de football de Virelore
5. Discuter et approuver le budget 2020, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
6. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
7. Communications du Conseil municipal
8. Divers

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée de Tavannes à Valbirse (point 2), le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations (point 3) et le budget (point 5) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Dans les 30 jours suivants l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication du procès-verbal

Au plus tard 20 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, durant 20 jours.

Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, rue de la Vallée 19, 2738 Court.

Court, le 6 novembre 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : zone de protection du paysage « Le Pré Richard »

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Crémises

Avis de construction

Requérant : Monsieur Willy Knuchel, Rue Albert Gobat 4, 2746 Crémises.

Emplacement : parcelle N° 217, au lieu-dit : « Champs Bronchat », commune de Crémises.

Projet : pose d'une clôture en treillis galvanisé à mailage diagonal (env. 130 m) d'une hauteur de 1.5 m fixé sur des poteaux en acacia d'une hauteur de 1.8 m plantés dans le terrain naturel à une profondeur de 30 cm et pose d'un portail en métal pour réaliser un enclos à moutons.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Eschert

Avis de construction

Requérante : Madame Angeles Negrillo Schmidt, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Auteur du projet : Madame Angeles Negrillo Schmidt, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Emplacement : Parcelle N° 664, Les Vergers 5, Eschert

Projet : Construction de garages et d'un local en annexe (non-chauffés) Installation d'une clôture

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Fondations : radier / construction portante : briques béton / façades : briques, crépis couleur orange / toit à 4 pans, tuiles béton mouchetées / clôture : aluminium et composite, couleur – brun et noir, hauteur 190 cm.

Pour le surplus – selon plans déposés

Zone : Plan de quartier « Les Vergers sous le Village »

Protection des eaux : Zone de protection > B

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 29 novembre 2019 inclusivement**. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal d'Eschert. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 30 octobre 2019

Conseil communal

Assemblée communale

Judi 12 décembre 2019, 20h

Maison communale à Eschert

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le budget 2020 de la commune mixte d'Eschert avec :
 - a) la quotité d'impôt (inchangée) ;
 - b) la taxe immobilière (inchangée) ;
 - c) la taxe d'exemption du service actif dans le corps de sapeurs-pompiers (modifiée à 5% de l'impôt cantonal, minimum Fr. 0.–, maximum Fr. 450.–, pour les personnes dont l'âge est compris entre 20 et 50 ans).
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation de la commune mixte d'Eschert concernant la compétence relative aux bons de garde.
4. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
5. Election de l'organe de vérification des comptes.
6. Promotions civiques.
7. Divers.

Les budgets mentionnés sous chiffres 1) et 2) seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés pendant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionnée au point 3) et le nouveau règlement mentionné au point 4) seront également déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'assemblée communale ; ces derniers pourront être consultés durant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 6 novembre 2019

Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérante : Fondation du Banneret Wisard, Place du Banneret Wisard 3, 2745 Grandval.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1166, au lieu-dit : « Place du Banneret Wisard 3 », commune de Grandval.

Projet : restauration du mur existant en pierres sèches (hauteur maximale 1.6 m) avec barrière en bois sur la

Avis de construction

**** Modification du permis de construire N° PC 218/2017 accordé le 11 juillet 2018 ****

Requérant : Syndicat des Eaux des Montagnes de l'Orval (SEMOR), Case postale, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 393, 394 (DS 1839), 395, 710, 1498 (DS 1790), 1501 (DS 1786) et 1502 (DS 1788), aux lieux-dits : « La Bergerie, Pré Richard, Sous Pré Richard et La Bluai », commune de Court.

Projet initial : remplacement de la conduite d'eau potable située entre la Bergerie de Court et le restaurant de Pré-Richard. Renouvellement des raccordements privés et des abreuvoirs. Construction de raccordements pour de nouveaux points d'eau dans les pâturages.

Modifications : aménagement de places en groise sous les abreuvoirs existants sur les parcelles N°s 393, 394 et 395 et extension du réseau d'abreuvoir sur la partie Est de la parcelle N° 394.

parcelle de la maison du Banneret Wisard en bordure de la route communale «Vers-chez-l'Ecrivain».

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village ancien.

Dérogation : art. 80 LR.

Recensement architectural : digne de protection, objet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 0135 entrée en force le 17.01.1990 sous protection de la Confédération depuis 1995, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 novembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Corvées 2019

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2019 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat **jusqu'au 15 novembre 2019**.

Grandval, le 2 octobre 2019

Le secrétariat municipal

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval

Judi 5 décembre 2019, salle communale à 19h30

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2020 de la commune
3. Discuter et approuver le règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées
4. Discuter et approuver le règlement concernant la gestion d'un financement spécial pour les 150 ans de l'école
5. Discuter et approuver le règlement concernant la gestion d'un financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale
6. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
7. Divers

Les règlements cités aux chiffres 3, 4, 5 et 6 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfète du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 6 janvier au 4 février 2020.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 6 novembre 2019

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Auteur du projet : Arc-architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Propriétaire : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Emplacement : Parcelle N° 683, au lieu-dit Beau-Site 9

Projet : Création de 3 ouvertures en façades Nord-Ouest et Est pour sortie de secours et construction de 2 escaliers extérieurs de secours pour l'évacuation des personnes du bâtiment N° 9 de la Fondation rurale

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : UP3 /ZBP

Dérogation : Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, **jusqu'au 29 novembre 2019**. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 28 octobre 2019

Conseil communal

Assemblée communale

Lundi 9 décembre 2019 à 20h au collège

Ordre du jour

1. Approbation du règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif à l'exploitation des forêts appartenant à la bourgeoisie.
2. Approbation du règlement du financement spécial « maintien de la valeur des immeubles du patrimoine financier » appartenant à la bourgeoisie.
3. Présentation et approbation du budget communal du compte de résultats 2020.
4. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2020.
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 35'000.- pour l'installation d'UV au réservoir pour améliorer la qualité de l'eau.
6. Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
7. Approbation de la modification du règlement d'organisation.
8. Divers.

Les règlements mentionnés sous chiffres 1, 2, 6 et 7 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être librement consultés pendant les heures

d'ouverture du guichet. Au plus tard 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 5 novembre 2019

Conseil communal



Moutier

Bibliothèque municipale

Fermeture

En raison de la participation des bibliothécaires à la journée des bibliothèques, l'institution sera fermée le mardi 12 novembre 2019 toute la journée.

Moutier, octobre 2019

Bibliothèque municipale

Service social régional de la Prévôté (SSRP)

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours deux postes d'

**assistantes sociales/assistants sociaux HES
spécialisé(e)s en curatelles d'adultes
pour une dotation totale de 160 %.**

Détails des postes sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M^{me} Patricia Gamma, Cheffe du SSRP (Tél. 032 494 11 34 ou courriel : patricia.gamma@moutier.ch) ou auprès de la Chancellerie municipale (Tél. 032 494 11 11).

Accompagnée des documents usuels ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, votre lettre de postulation sera adressée, **par courrier postal uniquement**, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier.

Délai de réception: vendredi 15 novembre 2019.

Moutier, le 28 octobre 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Garage du Roc – Jean-Daniel Rossé Sàrl, Quartier de la Verrerie 67, 2740 Moutier

Auteur du projet : Neonwidmer, 4147 Aesch

Emplacement : Parcelles N° 2274 et 2021, Quartier de la Verrerie 67 et 69

Projet : Modification des enseignes lumineuses sur le bâtiment N° 69. Pose de deux nouvelles enseignes lumineuses sur le bâtiment no 67. Pose d'un nouveau totem lumineux.

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Zbinden Lisiane, chemin du Coteau 4, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2889, rue de la Courtine 39

Projet : Agrandissement du rez-de-chaussée en façade Ouest et ouverture d'une fenêtre à l'étage en façade

Sud. Création d'une terrasse sur l'agrandissement avec escaliers.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Madame Anne Boegli, Rue de l'Ecluse 22, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 505, au lieu-dit: «Rue de l'Ecluse 22», commune de Moutier.

Projet: changement d'affectation portant sur l'aménagement d'un appartement au rez-de-chaussée, nouvelle fenêtre en façade Ouest, pose de deux claustras en bois en façade Sud, construction d'un balcon avec parois en verre opaque en façade Sud du 2^e étage, pose d'une palissade en bois au Sud du bâtiment N° 22, installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade Ouest du bâtiment 22b et d'un couvert à véhicules à l'angle Sud-Ouest de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 48 LAE, 41c OEaux, 80 LR et 56 OR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Communiqué du Conseil municipal

Réfection des routes communales

Les travaux de réfection des routes et des canalisations au centre du village qui ont débuté à la mi-août vont bon train. Afin de poursuivre les travaux, la route a été fermée à la circulation à la hauteur du magasin «La Tienda» dès le lundi 4 novembre 2019. La réouverture de ce tronçon est prévue le 20 novembre 2019.

Le Conseil municipal remercie encore une fois les riverains et les automobilistes concernant les inévitables perturbations que ces travaux engendrent et les prie de se conformer à la signalisation en place.

Perrefitte, le 6 novembre 2019

Le Conseil municipal

Limitation de vitesse

En se fondant sur l'art. 3, al. 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'art. 44, al. 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Perrefitte décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Vitesse maximale 10 km/h - Chemin des Gorges

Depuis le débouché sur la route cantonale jusqu'à la place de parc «Tour de Moron» y compris.

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Voies de recours

Selon l'art. 63, al. 1, lettre a et l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Perrefitte, le 6 novembre 2019

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise Perrefitte

Assemblée bourgeoise

Assemblée ordinaire le mardi 17 décembre 2019 à 19h au restaurant de l'Etoile.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budgets 2020 et plan financier.
3. Rapport du Président.
4. Divers et imprévus (chemin du Coulou, étang, etc.)

Perrefitte, le 31 octobre 2019

Gérard Mérillat

Municipalité de Perrefitte

Assemblée municipale du 5 décembre 2019 à la salle communale de Perrefitte à 20h

Ordre du jour

1. Mot de la Présidente;
2. Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations;
3. Approbation du nouvel article 23a du RO (bons de garde);
4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné à la rénovation des WC de l'école enfantine;
5. Budget 2020
 - a) fixer la quotité d'impôt;
 - b) fixer la taxe immobilière;
6. Nomination de l'organe de vérification des comptes;
7. Nomination de la commission d'aménagement local;
8. Nomination de la commission scolaire;
9. Divers;
10. Promotions civiques.

Les documents mentionnés aux points 2 et 3 seront déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'assemblée communale où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'assemblée municipale.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2020.

Perrefitte, le 6 novembre 2019

Le Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

**** Modification du permis de construire N° PC 46/2019 accordé le 9 septembre 2019 ****

Requérante: Commune municipale de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: ATB SA, Ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: diverses parcelles, aux lieux-dits: «Clos du Moulin, Clos de la Chapelle et Sous-le-Tacon», commune de Perrefitte.

Projet initial: travaux de génie civil pour le remplacement de la conduite principale et raccordements privés d'eau potable, réparations ponctuelles sur les collecteurs d'eaux mélangées, rénovation de la chaussée, suppression et pose de nouveaux candélabres.

Modifications: aménagement de deux places de stationnement en bitume à l'Est du bâtiment communal sur la parcelle N° 628 du ban de Perrefitte.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: route communale.

**Retrouvez
la feuille officielle
d'avis du district
de Moutier en version
électronique sur
www.lasemaine.ch**



Petit-Val

Avis de construction

Requérants: Feuz Ulrich et Liliane, Allmend 271, 3814 Gsteigwiler

Emplacement: L'Oeuchatte 5, 2748 Les Ecorcheresses, parcelle N° 432 du ban de Souboz

Projet: Démantèlement des bâtiments existants et nouvelle construction d'une maison de vacances

Dimensions: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogations : article 24c LAT, articles 241, alinéa 4 et 414, alinéa 1 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 30 octobre 2019
Secrétariat communal

au sein du triage forestier du Petit-Val du 16.01.2003.

5. Divers et imprévus
Dépôt public des règlements :
Le règlement du point 3 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Il peut être consulté sur rendez-vous.
Rebévelier, le 1^{er} novembre 2019
Le Conseil communal

Emplacement : parcelle N° 535, au lieu-dit : « Les Hautes-Roches 46 », commune de Roches.

Projet : pose d'une pompe à chaleur à l'extérieur, au Nord du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection de l'aspect local.

Dérogation : art. 24 LAT.

Recensement architectural : bâtiment digne de protection, objet C, classé par contrat de classement du 07.06.2006 et 08.03.2013, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 novembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 octobre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Communications du Conseil communal

Election complémentaire d'un membre du Conseil communal

Aucune liste de candidat n'est parvenue à l'administration communale durant le délai. Une élection libre aura lieu lors de l'assemblée communale du 2 décembre 2019 à 20h au Centre de Sornetan. Conformément à l'article 58 du règlement d'organisation, les électeurs et électrices pourront voter pour n'importe quelle personne éligible de la commune. Sera élue la personne qui recueillera le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Budget 2020

Le budget 2020 est actuellement en dépôt public et peut être consulté au bureau communal. L'administratrice des finances est à disposition des personnes intéressées, le mardi durant les heures d'ouverture, pour répondre aux questions de détail.

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val

Les citoyennes et citoyens des communes de Saicourt et Petit-Val ont accepté la création du nouveau syndicat scolaire lors des assemblées du 23 septembre 2019.

Afin que le nouveau syndicat soit opérationnel au 1^{er} janvier 2020, le Conseil communal de Petit-Val est à la recherche de trois membres pour la commission scolaire ainsi que de deux délégués pour les assemblées. Il n'est pas possible de cumuler les deux fonctions.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer un courrier à l'Administration communale, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz jusqu'au 27 novembre 2019.

Souboz, le 6 novembre 2019
Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine «Assemblée communale ordinaire», qui aura lieu le mercredi 11 décembre 2019 à 19h30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le budget 2020
3. Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
4. Abroger le contrat concernant la collaboration entre les anciennes communes mixtes de Châtelat, Monible, Rebévelier, Sornetan et Souboz (fusion de communes)



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Moghini Annick et Dimitri, Impasse de la Carrière 5, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Moghini Annick et Dimitri, Impasse de la Carrière 5, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : MRS Crehabitat SA, Communance 26, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1443, Impasse de la Carrière 5
Projet : Remplacement d'une partie du terrain en pelouse par des pavés filtrants pour la création de places de parc

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 29 novembre 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 octobre 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : Schürmann Nathalie et Mutti Marc, Chemin des Bouleaux 14, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Schürmann Nathalie et Mutti Marc, Chemin des Bouleaux 14, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Heinz Peter AG, Chemin de la Gare 5, 2605 Péry-La Heutte

Emplacement : Parcelle N° 1082, Chemin des Bouleaux 14

Projet : Remplacement du biotope existant par un étang de baignade naturelle avec bassin de natation en béton, non chauffé et non raccordé

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 5 décembre 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 6 novembre 2019

Le secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Requérants : M^{me} Cornelia et M. Markus Hänggi, Haute-Roches 46, 2762 Roches.

Auteur du projet : Monsieur Bernhard Monnerat, Rue de la Paix 39a, 2740 Moutier.

Elections cantonale et communale 17 novembre 2019

Bureau de vote

Président : Yanick Christen

Membres : Pascale Zbinden
Dylan Perez

Suppléante : Noémie Boegli

Roches, le 30 octobre 2019

Conseil communal

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire, jeudi
12 décembre 2019 à 20h à la salle communale.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2020
2. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
3. Divers et imprévu

Le règlement mentionné au point 2 sera déposé au secrétariat communal où il pourra être consulté durant 30 jours avant l'assemblée, pendant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après ladite assemblée.

Roches, le 30 octobre 2019

Conseil communal



Saicourt

Assemblée municipale du 9 décembre 2019 à 20h à la halle de gymnastique «Pré Paroz» au Fuet

Ordre du jour

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 48'000.00 pour la réfection de trois chemins agricoles

2. Discuter et accepter le budget 2020 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière
3. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2019
4. Rapport d'activités du délégué à la protection des données
5. Discuter et accepter la modification du règlement d'organisation -ajout de l'article 22 a)
6. Discuter et accepter le nouveau règlement concernant les émoluments
7. Discuter et accepter le nouveau règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations
8. Informations du Conseil municipal
9. Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 5, 6 et 7 sont déposés publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 6 novembre 2019

Conseil municipal

Informations communales

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à journée continue des communes de Saicourt et Petit-Val

Les citoyennes et citoyens des communes de Saicourt et Petit-Val ont accepté la création du nouveau syndicat scolaire lors des assemblées du 23 septembre 2019.

Afin que le nouveau syndicat soit opérationnel au 1^{er} janvier 2020, le Conseil municipal de Saicourt est à la recherche de trois membres pour la commission scolaire ainsi que de trois délégués pour les assemblées. Il n'est pas possible de cumuler les deux fonctions.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer un courrier à l'administration municipale du Fuet, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet jusqu'au 27 novembre 2019.

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 8 novembre 2019.

Information communale

Une délégation du Conseil municipal est allée rendre visite à M. Louis Moser du Fuet qui fêtait son 90^e anniversaire le 31 octobre dernier.

Une attention lui a été remise au nom de la commune.

Le Fuet, le 6 novembre 2019

Conseil municipal



Saules

Second tour élections au Conseil des Etats du 17 novembre 2019

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote et de dépouillement comme suit:

Président: M. Willy Furer
Membres: M. Stéphane Weber
M^{me} Sandra Bassin

Saules, le 4 novembre 2019

Secrétariat communal

Modification du jour d'ouverture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera désormais ouvert au public le **mercredi de 16 h à 17 h** à la place du mardi.

Saules, le 6 novembre 2019

Conseil communal



Schelten

Einladung zur Gemeindeversammlung

Änderung der Veröffentlichung vom 31. Oktober 2019:

Einwohnergemeinde Schelten – Ordentliche Versammlung

**Freitag den, 6. Dezember 2019 um 20.00 Uhr
im Hobelraum**

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Wahl eines neuen Gemeinderats
3. Budget 2020 / Genehmigung von Steuern und Taxen
4. Reglement Übertragung der Führungsorgan für ausserordentliche Lagen
5. Ferienlager: WC ersetzen – Kredit Fr. 10'800.–
6. Vorstellung der Reservoirprojekt
7. Verschiedenes

Das Protokoll, die Rechnungen liegen 10 Tage vor und nach der Versammlung im Gemeindesekretariat zur Einsicht. Wer die genauen Rechnungen möchte, kann diese in der Gemeindeschreiberei beziehen.

Allfällige Beschwerden sind innert 30 Tagen nach der Gemeindeversammlung schriftlich und begründet beim Regierungsstatthalter-Amt in Courtelary einzureichen.

Schelten, den 31. Oktober 2019

Das Gemeindesekretariat Schelten



Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

**Einladung zur Gemeindeversammlung vom
7. Dezember 2019 um 13.30 Uhr
im Schulhaus Seehof**

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung
2. Budget 2020
3. Wahlen
4. Verschiedenes
5. Das Protokoll und das Budget 2020

liegen im Gemeindebüro zur Einsichtnahme vor.

Seehof, 28. Oktober 2019

Der Gemeinderat Seehof

**Validation de vos avis sur
la plateforme: lundi 14 h**



Sorvilier

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire,

**Jeudi 12 décembre 2019 à 20 h
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver la révision de l'aménagement local, à savoir le plan de zones, le plan de zones de protection et le règlement de construction
2. Discuter et approuver le budget 2020 avec quotité d'impôt inchangée
3. Discuter et accepter une demande de crédit-cadre de Fr. 90'000.- pour la vente, par le Conseil municipal, à des futurs acquéreurs, des parcelles à bâtir situées à Clos Jobez
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement additionnel de Fr. 30'000.-, pour le plan d'aménagement des eaux de la Birse (rapport pédologique, et rapport environnemental)
5. Discuter et approuver la modification du R.O. pour les bons de gardes
6. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgences, d'évènements majeurs et de grandes manifestations
7. Discuter et approuver la modification du règlement tarifaire du règlement d'assainissement
8. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation du syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée à Valbirse
9. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données (fiduciaire Soresa)
10. Divers et imprévus
11. Nouveaux citoyennes et citoyens
12. Promotions civiques

En vertu des art. 54 LCo et 37 OCo, le budget mentionné sous point 2 les règlements et modifications mentionnés sous points 5, 6, 7 et 8 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture. La révision de l'aménagement local, mentionnée sous point 1, est déposée publiquement du 24 octobre au 22 novembre inclus.

Selon l'art. 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement pendant 14 jours, dès le 6 janvier 2020, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 6 novembre 2019

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Francam SA, Rue du Jura 1, 2800 Delémont.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 641, au lieu-dit : « Chemin de la Firole 9 », commune de Tavannes.

Projet : construction d'un immeuble d'habitation de 14 appartements comprenant un parking semi-enterré (15 places de stationnement) et aménagement de 5 places de stationnement au Nord et 2 places au Sud du nouveau bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H4.

Dérogations : art. 212 al. 1, 412 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 novembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 octobre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

4. Fixer et adopter les traitements pour 2020
5. Modification art. 4 Règlement d'organisation
6. Nomination d'une fiduciaire
7. Divers

Dépôt public :

La proposition de modification de l'article 4 (ont le droit de vote les personnes qui sont domiciliées à Valbirse) du Règlement d'organisation est déposée publiquement au bureau de la Commune bourgeoise durant 30 jours avant l'assemblée. Cette modification peut être consultée sur rendez-vous.

Bévilard, le 31 octobre 2019

Le Conseil de bourgeoisie

Avis de construction

Requérant : Madame et Monsieur Droz Laetitia et Aeberhard Jean-Pierre, Genevière 6, 2720 Tramelan

Auteur du projet : MRS Créhabitat SA, Communance 26, 2800 Delémont

Propriétaire foncier : Madame et Monsieur Sprunger Viviane et Jean-Marc, La Cornette 2, 2735 Malleray

Projet : construction d'une villa avec réduit et places couvertes, pompe à chaleur extérieure, à la Rue des Tilleuls 1, sur parcelle N° 1894, en zone H1, à Malleray, commune de Valbirse

Genre de construction : béton, ossature bois, plafonds : béton structure bois, façades : béton, briques, structure bois, isolation, crépis blanc cassé et gris, toit à 4 pans, inclinaison 18°, tuiles grises, selon plans déposés

Protection des eaux : raccordement à la canalisation communale, en système unitaire, et à la STEP de Court

Dérogation : demande de dérogation pour le non-respect de la hauteur du réduit d'entrée de la maison, selon l'annexe 1, al. 1.2 du règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC Malleray

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au **5 décembre 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 1^{er} novembre 2019

Commune mixte de Valbirse

Nous vous remercions d'ores et déjà, toutes et tous de votre compréhension et de votre collaboration.

Bévilard, le 1^{er} novembre 2019

Services techniques de Valbirse

Divers

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Assemblée de paroisse ordinaire Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée ordinaire qui aura lieu **le jeudi 12 décembre à 20h**, à la maison de paroisse de Tavannes, rue du Petit-Bâle 25:

1. Méditation
2. PV de l'assemblée du 18 juin 2019
3. Approbation du règlement de location des biens paroissiaux
4. Approbation du règlement sur le statut du personnel et des traitements
5. Voter un crédit d'engagement, dépense périodique, pour la professionnalisation du poste de président de paroisse
6. Budget 2020; fixer la quotité
7. Informations régionales
8. Informations paroissiales
9. Divers

Le règlement de location des biens paroissiaux ainsi que le règlement sur le statut du personnel et des traitements sont déposés et peuvent être consultés 30 jours avant l'assemblée au bureau de la maison de paroisse de Tavannes aux jours et heures ouvrables.

Tavannes, le 6 novembre 2019

Brigitte Saunier, secrétaire de la paroisse de Haute-Birse

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicaat qui aura lieu

Mercredi 11 décembre 2019 à 19h30

Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2019
3. Réélection de Monsieur Rémy Frey de Lovresse, membre du comité
4. Budget 2020
5. Rapport du président du SETE
6. Divers

Saules, le 6 novembre 2019

Le comité du SETE

Elections fédérales 17 novembre 2019

Matériel de vote

Suite à un problème technique, le verso de certaines cartes de légitimation, avec mention de l'adresse de renvoi et du « carré » permettant de signer la carte, n'a pas été imprimé.

Afin de garantir le bon déroulement de cette élection, les autorités municipales ont décidé que de nouvelles cartes de légitimation de couleur jaune seront par conséquent imprimées et envoyées à tous les électeurs, lesquels devront utiliser uniquement ces nouvelles cartes jaunes pour les élections du 17 novembre 2019. Toutefois, les électeurs qui auraient d'ores et déjà voté par correspondance avec la carte blanche seront, pour autant qu'ils aient signé leur carte de légitimation, considérés comme ayant valablement voté et ne doivent en aucun cas revoter avec la nouvelle carte jaune.

Les autorités municipales de Tavannes prient les citoyens de bien vouloir les excuser pour ces désagréments et comptent sur leur compréhension.

Tavannes, 4 novembre 2019

Administration municipale



Valbirse

Commune bourgeoise de Bévilard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 13 décembre 2019 à 20h15 à la nouvelle salle du Conseil

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2020
3. Voter un crédit réfection d'un chemin

Information des services techniques

Durant la période hivernale, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal, de 3h à 7h. Pendant cette plage horaire, le service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre commune soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
47	43	20.11.2019	mercredi
45	41	06.11.2019	mercredi
48	44	27.11.2019	mercredi
46	42	13.11.2019	mercredi
49	45	04.12.2019	mercredi
50	46	11.12.2019	mercredi
51	47	18.12.2019	mercredi
52		25.12.2019	SUPPRIMÉ

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture:
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille
Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h